



En tant que nouveau Président du SIABAVE, je souhaite donner de nouvelles impulsions autour des thèmes de la gestion de la rivière mais aussi de la gouvernance de l'eau (SAGE et contrats globaux pour l'eau).

La loi Grenelle impose que les structures porteuses de SAGE approuvés soient compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE, ce qui n'est pas le cas du SIABAVE dans sa configuration actuelle. Un travail important va donc être mené prochainement pour réfléchir à une évolution du syndicat, tant au niveau de ses statuts qu'au niveau de son territoire d'action.

Cette réflexion devra également s'inscrire dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPAM, qui donne aux communautés de communes et d'agglomération, comme compétence obligatoire au 1er janvier 2016, la compétence Gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations ; cette compétence pouvant être déléguée à un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux dit EPAGE compétent à l'échelle du bassin versant.

C'est une démarche ambitieuse qui nécessite l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire.



Facture d'eau et gestion patrimoniale : consultez les supports de formation sur le site du SIABAVE

Le 2 juin dernier, le SIABAVE a organisé deux sessions de formation pour les élus du contrat « Aisne et Vesle axonaise » sur les thèmes de la gestion patrimoniale et de la facture d'eau. Cette formation a regroupé 36 personnes. Au programme : que comprend la facture d'eau (les rubriques, le prix de l'eau : part consommation/part abonnement...) ? Quelle TVA appliquer ? Inventaire des réseaux : les points à renseigner, impact sur la redevance...

Les supports de formation et documents présentés sont téléchargeables sur le site du SIABAVE (rubrique « SAGE Aisne Vesle Suippe », onglet « Les autres documents »).



La CNAMS fait le lien entre les collectivités et les artisans pour préserver les ressources en eau

La CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services) est un organisme syndical interprofessionnel représentant les entreprises artisanales du secteur des métiers de services et de production (imprimeries, garages, pressings, travail des métaux...). Elle mène depuis 2006 le programme d'actions « Entreprises et environnement » auprès des artisans de Champagne-Ardenne. Les collectivités peuvent ainsi travailler en partenariat avec la CNAMS pour développer des actions vers les artisans de leur territoire (convention de raccordement au réseau d'eaux usées, protection de l'aire d'alimentation de captage ou de la rivière, etc.). Des chargés de missions informent ainsi les professionnels sur leurs obligations environnementales (la gestion de l'eau, les eaux usées, les

déchets...), les technologies propres et les accompagnent techniquement dans leurs projets d'investissement.

N'hésitez pas à contacter Nicolas RASSEL, chargé de mission environnement : 03.26.47.42.52, nicolas.rassel@mcas-ca.com et consulter le site internet de la CNAMS Champagne-Ardenne : <http://www.cnams-ca.fr/>.

① Les prochains évènements sur le thème de l'eau

- **Terr'eau bio 2014 : Journée d'information à destination des élus et des agriculteurs**

Comment allier agriculture, préservation de la ressource en eau et développement économique d'un territoire ?

Journée d'information, d'échanges et de découverte pour le développement durable des territoires initiée par l'Agriculture Biologique en Picardie en partenariat avec Le Conseil Régional de Picardie, L'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Agence de l'Eau Artois Picardie. **Le vendredi 3 octobre à partir de 9h à la Neuville-sur-Oudeuil (60)**, ferme de la famille Ortégat.

Le programme, les inscriptions et toutes les informations sur <http://www.bio-picardie.com/terr-eau-bio>.

- **Trucs et astuces pour jardiner au naturel : des ateliers gratuits à Braine et à Guignicourt**



Des ateliers, ouverts à tous, auront lieu entre octobre 2014 et juillet 2015. Cette opération est animée par le CPIE de l'Aisne, en partenariat avec le SIABAVE et avec le soutien de l'Agence de l'Eau.

Consulter le programme dans les actus du SIABAVE.

N'hésitez pas à faire passer l'info (bouche à oreille, bulletins municipaux,...).

